CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E33534** **VALABLE JUSQU'AU** **21/11/2027**

ÉDITÉ LE 02/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1977

Raison sociale : TOURNIER BATIMENT

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/04/2006

Capital : 165 000

115 IMPASSE DES BRASSES
71570 ROMANECHE-THORINS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MACON

Siret : 310 161 583 00029

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 4306520-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 020-100366

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 020-100366

Situation fiscale et sociale : A jour au 21/07/2026

Téléphone : 03 85 35 51 36 **Fax :**

Portable : 0670197403

Responsabilité légale :
FINANCIERE TOURNIER (821 885 787) / TOURNIER SERVICES (515 282 630) / TOURNIER JEAN-MICHEL PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : celine@tournierbtp.fr

Effectif moyen : 75 **Tranche de classification :** EFF4 **Chiffre d'affaires H.T. :** 21 846 245 **Tranche de classification :** CA8

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2113	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité supérieure)	19	26/09/2024
2212	Béton armé et béton précontraint (Technicité confirmée)	56	11/09/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 02/10/2026 14:38

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.